

COMMUNIQUÉ

Le 17 mai 2018, La Tour-de-Salvagny



La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

2^{ème} congrès régional des structures associatives agréées pour la pêche de loisir en Auvergne – Rhône-Alpes

Bilan sur l'activité 2017 et perspectives de développement de la pêche de loisir

L'Association Régionale de Pêche Auvergne – Rhône-Alpes (ARPARA) a tenu samedi 5 mai son 2^{ème} congrès régional à Vichy, dans le département de l'Allier.

Initialement, ce rendez-vous annuel était celui des deux Unions Régionales de Pêche d'Auvergne et de Rhône-Alpes, mais depuis deux ans, les 12 fédérations départementales de pêche de la région sont réunies sous la nouvelle entité de l'ARPARA.

En présence de madame Evelyne VOITTELIER, conseillère départementale et adjointe au maire de Vichy, de monsieur Claude ROUSTAN, président de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) et de monsieur Gérard AUBRET, président de l'association régionale de chasse Auvergne – Rhône-Alpes, les élus de l'ARPARA ont dressé le bilan de l'activité de l'association régionale et travaillé sur l'évolution du tourisme pêche en Auvergne – Rhône-Alpes.

Quel bilan ?

➤ Toujours autant de pêcheurs en Auvergne – Rhône-Alpes

276 832, c'est le nombre de pêcheurs de la région en 2017 annoncé par Alain LAGARDE, président de l'ARPARA. Un effectif de taille face aux 1 528 000 de pêcheurs en France, pour l'une des régions les plus attractives pour la pêche de loisir en eau douce. Un chiffre qui se confirme notamment par l'augmentation des cartes « femmes », des cartes « découverte -12 ans », des cartes « journalières » et des cartes « vacances » vendues cette saison. Des départements tels que l'Ain (30 448 pêcheurs), l'Isère (33 257 pêcheurs) et la Haute-Savoie (30 656 pêcheurs) ressortent d'ailleurs comme les destinations réunissant le plus de pratiquants, tandis que des départements apparaissent comme de véritables destinations touristiques avec une importante part de cartes « vacances » vendues (Ardèche, Savoie, Haute-Savoie). La pratique de la pêche de loisir dans la région se porte bien et confirme son attrait pour tous les publics.

➤ Des actions d'envergure pour la préservation des milieux aquatiques et le développement de la pêche de loisir.

Concernant l'activité de l'ARPARA, l'année 2017 aura été rythmée par de grands chantiers pour le développement de la pêche de loisir en eau douce en Auvergne – Rhône-Alpes :

- **L'adoption officielle de la « Convention régionale de Partenariats et d'Objectifs » (CPO 2017-2019)**, le 9 février 2017, a permis à l'ARPARA, aux 12 fédérations départementales de pêche et aux deux associations de migrateurs MRM et LOGRAMI, de déposer 81 dossiers en faveur de la connaissance, de la restauration, de l'animation et de la valorisation des milieux aquatiques ainsi que leur accès pour un montant d'aide globale de 910 920 €. A ce jour, ¼ des actions sont terminées.
- **L'ARPARA a poursuivi sa mission de représentation régionale.** En tant qu'acteur technique de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, l'ARPARA participe auprès des acteurs institutionnels

COMMUNIQUÉ

Le 17 mai 2018, La Tour-de-Salvagny



La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

régionaux à des réunions, des groupes de travail et à la rédaction de supports techniques afin de représenter les acteurs de la pêche associative de loisir, défendre les enjeux de préservation des milieux aquatiques et développer la pratique de la pêche de loisir. L'ARPARA a ainsi participé à une dizaine de rencontres organisées par le Conseil Régional, la DREAL, l'Agence de l'eau RM&C ou le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes.

- **Le développement d'une communication régionale** a également été soutenu avec le déploiement d'actions et d'outils mutualisés en faveur de la promotion du loisir pêche et des projets menés pour la préservation du milieu aquatique.
- **Le développement du loisir pêche et des offres halieutiques** en Auvergne – Rhône-Alpes a notamment été encouragé et reconnu par la labellisation de 6 nouveaux parcours pêche par le comité régional de labellisation de l'ARPARA, dans les départements de l'Allier, du Rhône, de la Loire et de la Haute-Loire. Un parcours famille et cinq parcours passions viennent ainsi compléter la trentaine de parcours de pêche adaptés à tous les profils de pêcheur et au grand public dans la région.

➤ Une association régionale en bonne santé

Avec un bilan financier légèrement positif, l'association régionale de pêche Auvergne – Rhône-Alpes montre un fonctionnement à l'équilibre et affirme, grâce à la reconnaissance et au soutien de ses partenaires institutionnels et financiers, son rôle de structure agréée pour le développement de la pêche de loisir et d'acteur de la préservation de la biodiversité et des milieux aquatiques. Les associations de préservation des poissons migrateurs (MRM sur le bassin Rhône-Méditerranée et Corse et LOGRAMI sur le bassin Loire-Bretagne), révèlent également des résultats encourageants dans le suivi des espèces migratrices telles que l'anguille, l'alose voire le saumon.

Enfin, l'année 2018 s'annonce également riche et dynamique en termes de projets pour la préservation des milieux aquatiques, le développement de la pratique de la pêche de loisir et le développement des territoires avec près de 90 actions supplémentaires portées par le réseau de l'ARPARA (études et suivis piscicoles, restaurations de la continuité écologique et des habitats piscicoles, animations d'éducation à l'environnement, initiations à la pratique de la pêche, aménagements de parcours de pêche et d'accès aux zones de pêche...).

Le tourisme pêche au cœur des réflexions sur le développement de la pêche de loisir.

C'est au cœur de l'Allier, un département riche en offres halieutiques (avec une quinzaine de parcours de pêche labellisés) et à l'engagement affirmé des collectivités locales pour le développement et la promotion du territoire, que les élus de l'ARPARA ont abordé la question du développement du tourisme pêche. A travers deux ateliers de travail, les élus ont pu identifier, dans un premier temps, des sites de pêche dans chaque département aux forts potentiels halieutiques et touristiques pouvant s'inscrire dans une offre de pêche globale. Dans un second temps, les élus ont pu engager une réflexion sur le déploiement d'une stratégie de valorisation régionale de cette offre halieutique et touristique.

Le tourisme pêche avec la création d'une offre halieutique régionale est un axe de développement essentiel pour la pêche de loisir puisque comme l'a rappelé madame VOITTELLIER, conseillère départementale adjointe au maire de Vichy, « *la pêche de loisir est un véritable facteur de développement économique, touristique, d'éducation à l'environnement et de valorisation du territoire* ».

COMMUNIQUÉ

Le 17 mai 2018, La Tour-de-Salvagny

Séance plénière en Assemblée Générale avec les 12 présidents des fédérations départementales de pêche et leurs administrateurs



Ateliers de travail sur le développement régional du tourisme pêche



Madame VOITTELLIER, conseillère départementale adjointe au maire de Vichy, entourée à gauche de monsieur ROUSTAN (président de la FNPF) et à droite de messieurs LAGARDE (président de l'ARPARA) et GUINOT (président de la fédération de pêche de l'Allier).

Les élu(e)s et administrateurs de l'ARPARA, en présence de Claude ROUSTAN, président de la FNPF

